...rein, H. Waltremez, A. Mazel, H. Vandepotte, J. Wibert, A. Denève et C. Vienne.

Le Maire, H. Tiberin, adjoint.

— On nous communique, de la mairie, la note suivante :

Des bals populaires seront offerts au public, le dimanche 5 mai courant, à neuf heures du soir, aux endroits ci-dessous désignés :

1. Rue de l'Alouette, chez Mme Vve Dominique Roussel ; 2. A l'angle des rues d'Antoing et du Saint-Rédempteur ; 3. A l'angle du boulevard de Belfort et de la rue de l'Hallotier ; 4. A la place de l'Epeule ; 5. A la place de la Liberté ; 6. A la place du Pontenay ; 7. Au boulevard de l'avenue de la République, de la rue d'Alsace et des boulevards d'Armentières et d'Hellemmes ; 8. A l'angle des rues Boucher-de-Perthes et du Luxembourg ; 9. A la place du Travail ; 10. A l'angle des rues du Tilleul et des Parennes ; 11. A l'angle des rues Voltaire et Lavoisier ; 12. A l'angle des rues de Carrignies et d'Alger ; 13. A l'angle des rues de l'Hommelet et Fontenoy.

A cette occasion, la fanfare aérostatique. De même que le lancement de ballons pilotes, l'ascension aérostatique aura lieu au rond-point de la Grand'Place.

Il est à remarquer que cette ascension aurait lieu, jour de la Liberté. Il n'y aura donc rien de changé, cette année à ce point de vue.

LES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET LE REPOS DU DIMANCHE. — Une réunion organisée par le syndicat des voyageurs et employés de commerce aura lieu le samedi 11 mai, à 8 heures du soir, dans la salle des fêtes des Sapeurs-Pompiers, sous la présidence de M. Achille Lepers, vice-président du Conseil des Prud'hommes.

Plusieurs orateurs socialistes se feront entendre pendant cette réunion ; ils traiteront du repos hebdomadaire et de la fermeture des magasins, le soir à huit heures, en semaine.

UN NOUVEL OFFICIER D'ACADÉMIE. — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, M. Paul Petit, administrateur de sociétés industrielles, a été compris dans la dernière promotion de palmes académiques.

UNE DISTINCTION PONTIFICALE. — Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Lourelle, curé de Pommereuil, ancien professeur du collège de Roubaix, vient d'être honoré par le Souverain Pontife de la décoration «Pro Ecclesia et Pontifice».

C'est en récompense du zèle qu'il a apporté à l'organisation du pèlerinage national des hommes de France à Lourdes, que M. l'abbé Lancelle a reçu cette distinction flatteuse. Nous l'en félicions bien vivement.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS. — La période des premières communions a été célébrée, ici, avec une grande solennité, en l'église Saint-Joseph. 270 enfants, 140 garçons et 130 filles se sont approchés de la Sainte-Table, accompagnés de nombreux parents. Tous ces enfants recevront, mardi, prochainement confirmation.

La cérémonie des premières communions a également eu lieu, jeudi matin, à l'Externat des Filles de la Sagesse, rue de la Sagesse.

LES ENFANTS AU SANATORIUM DE SAINT-POL-SUR-MER. — Jeudi, à 2 heures et demie du soir, MM. les docteurs Pascalin et Delattre ont examiné un certain nombre d'enfants dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

54 garçons et 55 filles ont été désignés pour partir le 15 mai, pour séjourner pendant un mois dans cet établissement.

Ces enfants ont été examinés en présence de MM. Carrette, maire, S. Ponthieu, H. Thérin, I. Van Vaerenbecke, adjoints, A. Dujardin, C. Nys, conseillers municipaux et L. Catrice, vice-président du Comité de la Caisse des Ecoles.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. — Fraternité des hommes. — Dimanche prochain 5 courant, aura lieu le pèlerinage annuel des Fraternités de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix à l'Eglise Notre-Dame de Lourdes, de Tourcoing. Messe et instruction à 7 heures, suivies d'une réunion intime au monastère voisin.

LA «RUCHE ROUBAISIENNE». — Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 19 mai courant, à 3 heures et demie du soir, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Nomination d'un directeur ; modification de l'art. 29 des statuts. 2. Nomination d'un administrateur et d'un commissaire-surveillant ; 3. Communications concernant l'application de l'art. 18 des statuts, assurances sur la vie.

UNE CONFÉRENCE AU CERCLE MILITAIRE. — La 3e conférence sera faite le vendredi 3 mai, par M. le lieutenant Thomas, du 16e bataillon de chasseurs à pied.

Sujet : Modifications apportées dans le service de l'artillerie.

UNE BICYCLETTE VOLÉE, RUE DU PAYS. — Dans la soirée de jeudi, vers dix heures, un malfaiteur a pénétré dans la cour de l'estaminet tenu par M. Vital Hautenne, cabaretier, 4, rue du Pays, et a volé une bicyclette qui s'y trouvait.

La victime de ce vol a aussitôt déposé une plainte à la police. La bicyclette enlevée a une valeur de 200 francs, elle porte la marque Dussart et Accou le numéro 1791 ; les jantes sont en bois et aluminium.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Le chauffeur de la brasserie de M. Duthoit, regagnait son domicile, mercredi soir, sa journée finie.

Ouvrier, Camille Dhaenens, âgé de 43 ans, qui demeure au hameau du Grinconpont à Leers, fut attaqué en arrivant quai du Sartel, par trois individus qui le terrassèrent. Pendant que d'eux d'entre eux le maintaient dans l'impossibilité de crier et de se défendre, le troisième enleva de la poche de son vêtement son porte-monnaie renfermant 15 francs 40.

Une fois en possession du butin, tous trois prirent la fuite dans la direction du champ de foire. Ce sont, d'après les déclarations de la victime, trois jeunes gens de 18 à 20 ans.

UN VOL SUR UNE VOITURE. — Dans la matinée de jeudi, l'un des porteurs de pain de la boulangerie «l'Union» avait abandonné sa voiture pour quelques instants. Quand il revint, il constata la disparition de deux pains. L'enquête ouverte, à ce sujet, par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, a amené l'arrestation d'un individu qui a été reconnu comme complice de ce vol. C'est un bobineur, Jules Wulstreck, âgée de 24 ans, sans domicile fixe ; il a été écroué au dépôt central après avoir été interrogé.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — Un ouvrier emballeur, Alphonse Desrumeaux, âgé de 34 ans, demeurant rue d'Alger, 59, a été arrêté au parc de Barbieux, jeudi après-midi, vers quatre heures.

Cet individu est inculpé d'outrage public à la pudeur, il a été interrogé par M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui l'a fait écrouer au dépôt de la Grande-Place. Il sera dirigé, vendredi matin, sur la maison d'arrêt de Lille, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des cantonniers au service de MM. Delaheche et Chatillez, expéditeurs, s'est fait une contusion à la jambe gauche. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Paul Quennerique, âgé de 41 ans, demeurant rue de Béthune, et lui a ordonné vingt jours de repos.

— A la filature de M. Carlos Masurel, un débourreur, a été blessé au pied gauche, par un clou. M. le docteur Prouvost a examiné le blessé, Eugène Deschamps, âgé de 35 ans, demeurant rue Lafontaine, cour Peanel, et lui a prescrit six jours de repos.

— Henri Maton, électricien, âgé de 34 ans, chargé du secteur électrique de la rue des Fabricants, pour le compte de la Société Electrique du Nord, s'est fracturé la jambe droite. Un repos de deux mois lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

— Un manœuvre de maçon, Emile Masurel, âgé de 26 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, s'est fait des contusions à l'épaule droite, en tombant d'un échafaudage. M. le docteur Harlet a examiné le blessé qui est occupé pour le compte de M. Auguste Peanel, entrepreneur, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Un des ouvriers de la teinturerie-apprêt de M. Edmond Browaeys Degeyter, s'est fait une entorse au pied gauche, en tombant. Le blessé, Octaire Deschamps, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Perche, fort Sion, devra, d'après l'avis de M. le docteur Labbe, subir dix jours de repos.

— A la filature de coton de MM. Malliez frères, l'un des ouvriers s'est blessé à la main droite. L'ouvrier, Alphonse Maroye, âgé de 23 ans, demeurant rue de l'Hommelet, impasse Flatzée, devra subir un mois de repos, prescrit par M. le docteur Lepers.

— François Piette, fileur, âgé de 33 ans, demeurant rue de la Bleuse, a été blessé à l'œil droit. M. le docteur Chabroy a examiné l'ouvrier qui est occupé dans la filature de MM. Alfred Motte frères, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Un homme de peine de la filature de M. Motte-Bossut fils s'est fait des contusions au flanc droit, en tombant. Le blessé, Albert Hendricks, âgé de 30 ans, demeurant rue Monge, a été l'objet des soins de M. le docteur Picquet, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Un tisserand de l'établissement de MM. François Roussel père et fils, fabricants, s'est blessé en soulevant des pièces de tissus. M. le docteur Delattre qui a examiné l'ouvrier, François Vancoile, âgé de 21 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, lui a prescrit huit jours de repos.

— Alfred Herman, doreur de fils, âgé de 22 ans, travaillant pour le compte de MM. Rousseau, Prouvost et Houzet, fabricants, a eu le médius gauche écrasé par une cosonple. L'ouvrier qui habite rue Monge, devra, d'après M. le docteur Picquet, chômer huit jours.

— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Paul Wattel-Ferrier et frères, l'un des ouvriers s'est fait des contusions au côté droit, en tombant. M. le docteur Montaigne, qui a examiné l'ouvrier, Fernand Fourlinnie, âgé de 14 ans, demeurant rue du Port, lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans un des ateliers de MM. Hannart frères, teinturiers-apprêteurs, Alfred Maillard, chaudronnier, âgé de 41 ans demeurant rue de Soubise, cour Watteau, s'est fait des contusions au côté droit, en tombant. M. le docteur Derville, qui l'a examiné, lui a prescrit quinze jours de repos.

— Un homme d'équipe de la gare du Nord, s'est blessé à l'index droit en déchargeant de la houille d'un wagon. M. le docteur Derville, qui a examiné l'ouvrier, Henri Spriet, âgé de 32 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, lui a ordonné huit jours de repos.

MENUS FAITS. — Un tisserand, Louis Bailleul, âgé de 32 ans, demeurant rue Saint-Jean, 23, qui, étant ivre, causait, mercredi soir, du scandale, rue de la Gare, a été emmené au dépôt de police.

— Louis Anstraete, apprêteur, âgé de 18 ans, demeurant rue de la Redoute, 114, a été l'objet d'un rapport pour avoir pêché dans l'une des pièces d'eau du parc de Barbieux.

UN CHIEN ABATTU. — L'agent de sûreté Planequart a tué, d'un coup de révolver, jeudi matin, vers neuf heures et demie, rue des Longues-Haies, un chien de forte taille, paraissant atteint de la terrible maladie de la rage. L'animal sera soumis à l'examen de M. l'Inspecteur vétérinaire.

ENTERREMENT DU VENDREDI 3 MAI. — M. Joseph Lefebvre, neuf heures et demie, rue de Lannoy.

LE CLASSEUR PERPÉTUEL pour *journaux, musiques, brochures, livraisons*, etc., s'ouvrant entièrement et sans effort ; permettant de classer et de déclasser chaque papier à volonté sans piquer ou détériorer, est en vente à la LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX », 71, Grande-Rue. — Prix : 3 fr. 75.

Le CLASSEUR PERPÉTUEL est le plus pratique, le plus simple, le plus élégant et le meilleur marché des classeurs. 80883

Dix mille francs à qui prouvera que le beurre d'Oostcamp n'est pas pur : le kilogr. **3,50** — Demi-kil. **3,30** — **Rue du Bois, 13.** 4

GOUTEZ le délicieux Champagne BRILLAT-SAVARIN. — En vente chez M. Edouard Bernard Vanneuwenhuyse, 12, rue du Collège, à Roubaix. — Qualité supérieure à partir de 3,20 la bouteille, rendu à domicile sans frais, au comptant sans escompte.

Communications

ROUBAIX. — La « Roubaisienne » donnera, dimanche prochain, 5 mai, à quatre heures précises, sur la place du Commerce, une grande fête de gymnastique, au cours de laquelle elle exécutera ses meilleures productions. La « Fanfare Delattre » a été désignée par la municipalité pour se faire entendre pendant la durée des exercices. Le Comité de la « Roubaisienne » invite les gymnastes à assister aux trois répétitions qui auront lieu vendredi et samedi soir et dimanche matin.

— Société de Secours mutuels des anciens sous-officiers français. — La Commission a l'honneur de rendre compte aux sociétaires que, bien que le règlement ne prescrive que « quatre » réunions générales par an, les réunions amicales auront lieu, comme par le passé, le troisième dimanche de chaque mois, de 5 heures à 7 heures du soir, au café Delattre. Par exception, et par rapport à la foire de Roubaix, la première réunion amicale aura lieu dimanche prochain, 5 mai. Le secrétaire-trésorier et plusieurs membres de la Commission se tiendront à la disposition des sociétaires pour tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin. Les candidats seront inscrits provisoirement à ces réunions. La Commission rappelle aux nouveaux inscrits pour la mutualité, qu'ils doivent passer la visite de santé prescrite par le règlement, rue de l'Hospice, numéro 38, chez M. le docteur Faidherbe, qui se tiendra à leur disposition tous les jours de la semaine, de une heure à trois heures, excepté le mercredi, et le soir, à partir de huit heures, les mardi, jeudi et vendredi. La Commission engage les anciens sous-officiers ne faisant pas encore partie de la société, à se faire inscrire le plus tôt possible. Ils devront présenter une feuille d'adhésion remplie et signée par deux anciens sociétaires ; ils devront également présenter leur livret militaire, ou tout autre pièce justifiant de leur titre de sous-officier.

— Club Moderne. — Dans sa réunion du 27 avril dernier, la société a décidé de transférer son siège au café de la Cloche, rue Neuve. Tous les sociétaires indistinctement sont priés par le président d'assister à la réunion et répétition spéciales du vendredi 3 courant, à huit heures et demie précises du soir. Répétition avec le nouveau directeur : importante décision ; banquet de la Pentecôte. Un cours de canne gratuit est offert aux sociétaires par M. le Président et a lieu le dimanche matin, de dix heures à midi. Les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées de se faire inscrire au nouveau local.

— Chorale l'« Alouette ». — La Commission active de la chorale l'« Alouette » prie ses membres actifs de vouloir bien se rendre au local de la société, le samedi 4 courant, pour assister à la répétition générale. — Ordre du jour : Répétition des chœurs pour le festival de Menin qui aura lieu le 12 mai 1900.

— Chorale les « Troubadours ». — La Commission prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition de samedi prochain 4 mai, pour le concert du dimanche 5 mai.

CROIX

LA MORT DE Mme PAULE MINCK. — Le télégramme suivant a été adressé, de Croix, au citoyen Negro Mluck :

« Le Conseil municipal socialiste et le Parti ouvrier de Croix envoient un dernier salut à la vaillante citoyenne qui vient de s'éteindre. »

LE CONCOURS DE CHANT ET DE DÉCLAMATION qui a eu lieu, mercredi, rue de l'Avenir, avait réuni plus de quarante concurrents, et le jury a dû siéger jusqu'à près de minuit. Voici les résultats :

Section lyrique : 1er prix, avec félicitations du jury et à l'unanimité, Achille Ledewyck ; 2e, Jules D... ; 3e, Jacob Vanoverscheldé ; mentions honorables : Benjamin Hennebelle, Georges Leplat, Alfred Cerinse. — Section comique : 1er prix, Georges Bargibant ; 2e, Augustin Hancq ; 3e, Anatole Bauffe ; mentions honorables : Achille Bauffe, Georges Delbecq. — Déclamation : 1er prix, à l'unanimité, Louis Bus ; 2e, Anatole Bauffe ; 3e, Pierre Caley ; mentions honorables : Floris Dheygre, Hubert Detournay, Louis Deronne.

La distribution des récompenses et des diplômes se fera le dimanche 5 mai, à cinq heures du soir, au café Théo, place St-Martin.

DES QUÊTES POUR LES PAUVRES ont été faites aux concours de pinsons organisés à l'estaminet Sueur, rue de la Gare, et à l'estaminet Thérin, rue de la Makellerie. Elles ont produit les sommes de 0.60 centimes et 1 fr. 05, qui ont été remises à la caisse du Bureau de bienfaisance.

LANNOY

LA SOCIÉTÉ D'ARBALÉTRIERS « SAINT-GEORGES », établie à l'estaminet du « Coq », a fêté dignement son saint patron, dimanche dernier. A l'issue de la grand'messe, la société entière, sous l'heureuse initiative de son président, M. A. Thieffry, s'est rendue au cimetière, pour déposer une couronne sur la tombe des deux camarades décédés dans le courant de l'année : Jules Deleporte et Jules Parsy. Quelques paroles ont été prononcées sur la tombe de chacun d'eux, puis les sociétaires sont retournés au local, où un banquet les a réunis à trois heures. La plus franche camaraderie n'a cessé de régner durant toute la durée de la fête qui s'est terminée par un chaleureux vivat en l'honneur de la Commission.

ARRESTATION D'UN MENDIANT. — Jeudi après-midi, la gendarmerie de Lannoy a arrêté, au moment où il demandait l'aumône, dans la rue de Lille, Léon Liébert, âgé de 63 ans, sans profession, demeurant à Willems. Cet homme a été écroué à la gendarmerie.

HEM

LES OBSÈQUES DE M. HENRI BAYART ont eu lieu jeudi matin, à dix heures. Le défunt, nous l'avons dit, était marguillier et membre de la conférence de St-Vincent de Paul.

La levée du corps a été faite, au domicile du défunt, hameau des Trois-Fermes, par M. l'abbé Pollet, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Gourdin, curé de Forest, et Ducroquet, vicaire d'Hem. Dans le cortège, se trouvait la Société des Arbalétriers dont le défunt faisait partie.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Pollet-Desquien et Henri Masquelier, marguilliers, Louis Bonnet, Alphonse Delgrange, membres de la conférence de St-Vincent de Paul, Jules Duthoit et Florentin Duquenoy, cultivateurs, amis du défunt.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, accompagné de M. l'abbé Six, vicaire à Lannoy.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Malliez-Dewailly, conseiller d'arrondissement, Victor Verdier, Edmond Parmentier, conseillers municipaux de Lannoy, Victor Leborgne, Léon Boutemy, industriels, un grand nombre de cultivateurs d'Hem et des communes voisines, et une foule d'amis de la famille.

La messe a été dite par M. le Curé d'Hem et l'inhumation a eu lieu au cimetière de la commune.

FLERS

UNE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Flers est convoqué pour dimanche prochain, 5 mai, à neuf heures du matin, en session ordinaire de mai. Ordre du jour de la séance : Budgets du Bureau de bienfaisance ; budget vicinal ; compte administratif du Maire ; budget primitif pour 1902 ; budget additionnel pour 1901 ; gaz ; redevance des eaux potables ; questions diverses.

LEERS

UNE SINGULIÈRE AFFAIRE DE FRAUDE. — Une saisie de 685 kilogs de café vert a été opérée, jeudi matin, par le brigadier Drancourt et les préposés Justin et Boutié, de la brigade de Grimonpont. Cette affaire de fraude est assez mystérieuse et l'auteur n'est pas encore connu. Voici dans quelles circonstances elle s'est produite.

M. Louis Glorieux, charretier, au service de M. Louis Marissal, entrepreneur à Leers-Grimonpont, venait d'arriver au hameau de la Carbynère, territoire de Wattrelos, pour charger dans des tombereaux les boues de l'usine de Grimonpont et les transporter ensuite à Roubaix, lorsqu'il fut étonné de voir que le tombereau qu'il avait laissé vide la veille au soir était rempli.

Trouvant le chargement trop lourd, il voulut alléger la voiture, mais il fut bien étonné de découvrir dissimulés sous une légère couche de boue, quantité de petits ballots de café.

Il vint aussitôt prévenir le poste de Grimonpont de sa découverte et ramena le tout au poste de douane.

Dans l'après-midi, M. le capitaine Mouy et le lieutenant Conor, assistés de M. le receveur Baré ont procédé à une enquête qui jusqu'ici n'a pas donné de résultat.

REVUE DES CHEVAUX. — Par lettre du 29 avril, M. le Préfet du Nord informe M. le Maire de Leers, que la revue annuelle des chevaux juments, etc., n'aurait pas lieu cette année.

UNE SCÈNE DE VIOLENCES. — Deux tisserands du hameau du Vieux-Bureau, Louis Meurisse et Henri Vantieghem, ont déposé une plainte à la gendarmerie contre un bûcheron, François Delhuvenne, dit Rossignol, âgé de 51 ans, de qui ils ont reçu une maîtresse volée de coups, mardi, vers neuf heures du soir. L'agresseur, quelques heures plus tôt, s'était livré, à Lys, sur M. Debriffe, de Lannoy, à de véritables actes de sauvagerie.

ANNAPPES

UN ENFANT HORRIBLEMENT BRULÉ. — Le hameau des Marchenelles, a été douloureusement impressionné, jeudi matin, par un bien pénible accident, dont a été victime un jeune bébé de deux ans et demi, Emile Dubar, fils unique de M. et Mme J.-B. Dubar, ouvriers tous les deux.

L'enfant, comme de coutume, avait été laissé à la garde de la grand'mère. Vers neuf heures, au moment où celle-ci était occupée à son jardin situé de l'autre côté de l'habitation, le petit garçon resté seul, vint s'asseoir près d'un fournil, situé à proximité, où une heure auparavant, une voisine, Henriette Grimonpont, femme Parvaque, avait fait cuire son pain.

Celle-ci, au cours de ce travail, avait jeté en dehors du fournil une bûche ardente qu'elle avait abondamment arrosée d'eau. Mais la pièce de bois n'était pas encore complètement éteinte, lorsque l'imprudent bébé vint la ramasser en jouant pour la traîner jusque chez lui, sur le seuil de la maison, la robe de l'enfant s'enflamma soudain. Poussant des cris déchirants et appelant sa grand'mère, il courut jusque sur la rue à une distance d'une quarantaine de mètres. Un cultivateur, M. Delmarcre, qui travaillait non loin de là, accourut en compagnie de son domestique. Mais déjà, l'enfant était entièrement environné de flammes. Les vêtements furent en partie arrachés, en partie éteints avec de l'eau qu'on retira précipitamment d'un puits voisin. M. le docteur Coubronne, d'Hem, appelé en toute hâte, fit tout ce qu'il était possible pour soulager les douleurs atroces du pauvre bébé. L'enfant portait de larges brûlures sur toute la partie inférieure du corps jusqu'à la poitrine, sur tout le côté droit de la tête et aux bras, depuis le milieu jusqu'aux mains. L'on juge de la douleur de la grand'mère, et des infortunés parents à leur retour de l'atelier où on était allé les chercher. Ils ont reçu durant toute la journée de jeudi de nombreuses marques de sympathie de la part de toutes les mères du quartier. Quant à l'enfant il est en proie à de fréquents accès de délire. Son état est considéré comme très grave sinon désespéré.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION GÉNÉRALE
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Mme SIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCCASIONS RECHERCHÉES POUR CADEAUX 85122

COFFRES-FORTS *Maison de confiance fondée en 1850* GRUSON
(Téléphone 495) Rue Royale, 21, LILLE
Clefs frais, 12, rue du Bois.

LE CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

de l'Almanach du « Journal de Roubaix »

Les amateurs de photographie profitent avec ardeur des premiers beaux jours de la saison. Nous pouvons juger de leur zèle par le nombre d'épreuves que nous recevons en ce moment et qui sont destinées au concours de l'Almanach du « Journal de Roubaix ». Scènes locales, cérémonies, faits divers illustrés, portraits, monuments, tous les sujets sont traités.

Plusieurs concurrents semblent cependant avoir oublié les conditions pourtant si simples, du concours et leurs clichés, pour une raison ou pour une autre, devront être éliminés.

Nous croyons rendre service aux amateurs en publiant, ici, le règlement qui se trouve également à la page 67 de notre almanach pour 1901.

« Le grand almanach illustré du « Journal de Roubaix » ouvre, entre tous ses lecteurs, un concours photographique de scènes locales, posées ou instantanées, prises soit à l'intérieur, soit au dehors et pour lesquelles le plus libre cours est laissé à l'imagination et à la fantaisie de chacun.

» Toutes les photographies : scènes de famille, scènes populaires, monuments, portraits, scènes humoristiques, paysages, sont acceptées pourvu qu'elles aient un caractère local (Roubaix, Tourcoing, Lannoy et leurs cantons et la frontière belge).

» Toutes les dimensions sont permises ; les grandes épreuves qui devront être reproduites par la gravure, seront réduites par nous.

» Pour prendre part au concours, il suffira de détacher le petit bulletin qui se trouve dans les dernières pages de l'almanach du « Journal de Roubaix » et de le coller au dos de l'épreuve à envoyer.

» Le nombre des épreuves pour chaque concurrent n'est pas limité, mais toutes les photographies devront porter au dos le bulletin découpé dans l'almanach. Le concours sera clos le 1er juillet 1901.

» Les envois devront parvenir au « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, avec la mention sur l'enveloppe : « Concours photographique ».

Le résultat du concours sera publié dans le « Journal de Roubaix » dans les premiers jours du mois d'août 1901.

» Les épreuves primées et celles qui nous paraîtront les plus intéressantes, seront publiées dans le grand almanach illustré du « Journal de Roubaix » pour 1902, avec le nom de leurs auteurs.

» Les lauréats recevront en outre pour : premier prix, 100 francs ; deuxième prix, 60 francs ; troisième prix, 30 francs ; quatrième prix, 20 fr. ; deux prix de 10 fr. ; quatre prix de 5 francs.

WATTRELOS

LA REVUE DES CHEVAUX. — La revue des chevaux se fera le jeudi 13 juin, à sept heures du matin, rue d'Anderlecht, en face de la ferme Glorieux.

STATISTIQUE SANITAIRE D'AVRIL. — 25 mariages, 54 naissances, dont 48 légitimes et 6 illégitimes, et 32 décès, dont voici les causes : diphtérie et croup, 1 ; tuberculose, 9 ; cancer, 1 ; méningite, 1 ; congestion, hémorrhagie du cerveau, 1 ; maladies organiques du cœur, 2 ; bronchite aiguë, ; pneumonie, 3 ; diarrhée, 3 ; hernies, 2 ; accidents de grossesse ou d'accouchement, 1 ; débilité congénitale, 2 ; sénilité, 1 ; autres maladies, 1.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE. OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-GOYEZ, 29, et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7622

TOURCOING

LA FÊTE DU PREMIER MAI. — La fête du travail sera célébrée à Tourcoing, dimanche prochain 5 mai. Les syndicats se réuniront place du Calvaire, à neuf heures trois quarts. Ils défileront par les rues de la Latte, des Phalempins, de la Baille, du Général-Houchard, place de Notre-Dame de Lourdes, du Clocher, de Gand, Auber, de la Malcense, Belle-Rue, Moulin-Lagot, rue Haute, Croix-Rouge, des Piats, Renaix, Archers, Verte-Feuille, place de l'Hôtel-de-Ville. Il y aura un arrêt pendant que les délégués des syndicats iront présenter aux membres de l'Administration municipale les revendications ouvrières. Le cortège repartira ensuite par la place de la République, rues des Anges, Blanche-Porte, Paris, du Clinquet, du Bois, Brun-Pain, Champs, Fin-de-la-Guerre. La dislocation se fera sur la place du Calvaire.

LE BOULEVARD DE LILLE A ROUBAIX-TOURCOING. — Dans la soirée de jeudi, M. l'ingénieur Stoclet, agent-voyer en chef du département, a fait, devant les membres du Conseil municipal, un exposé du tracé du boulevard projeté entre Lille et Roubaix-Tourcoing avec plans à l'appui.

Nous aurions désiré rendre compte de cette conférence mais il nous a été répondu que la réunion étant privée, la presse ne pouvait pas être admise.

Il est regrettable que pour une question intéressant les finances municipales, puisque le département et la ville de Lille réclament la participation de Roubaix-Tourcoing dans les frais, d'exécution d'un projet d'une utilité fort discutée d'ailleurs, on n'ait pas cru devoir permettre aux journaux de faire connaître à leurs lecteurs l'exposé de M. Stoclet.

UNE REQUÊTE DES GARÇONS COIFFEURS. — Nous venons de recevoir de la corporation des garçons coiffeurs, une lettre accompagnant une requête que son étendue nous empêche de publier en entier.

Cette requête n'est pas banale : elle s'adresse aux clients des salons de coiffure, et ils sont légion, pour les prier de ne pas oublier le pourboire du garçon.

Si vous vous étonnez, disent les auteurs de la requête, de voir si fréquemment de nouvelles têtes de garçons chez vos coiffeurs, c'est parce que beaucoup de clients oublient la petite rémunération qui aide le garçon à vivre.

Ils vont plus loin, les pétionnaires « que les Tourcennois — disent-ils — sachent donc une fois pour toutes que les patrons coiffeurs ne nous rétribuent pas suffisamment pour qu'il nous soit permis de nous passer de l'appoint bienveillant de la clientèle. »

Nous nous bornons à enregistrer la requête.

» Nous savons — nous écrivons — quel intérêt vous portez aux petits, à ceux qui peinent et souffrent et nous sommes certains que, fidèle à votre passé, de défenseur du droit des humbles, vous prendrez en considération notre requête et publierez notre réclamation. »

Voilà qui est fait.

UNE SÉANCE RÉCRÉATIVE A L'HOSPICE GÉNÉRALE. — La fête donnée jeudi soir, dans la salle des fêtes de l'Hospice générale, à l'intention des vieillards et des orphelins hospitalisés, a pleinement réussi. Le succès a dépassé toutes les prévisions des organisateurs. La vaste salle gracieusement décorée pour la circonstance était complètement remplie.

Au premier rang, parmi l'assistance avaient pris place M. Dron, maire de Tourcoing, ayant à ses côtés, MM. Cordier et Salembien, adjoints, ainsi que les membres de la commission des hospices.

Tous les numéros du programme ont été remplis de façon à soulever d'unanimes applaudissements.

Nous signalerons d'abord l'ouverture de poète et paysan » de Tuppé, pour violon, violoncelle et piano, exécutée par Mlle Jeanne Mager et MM. Paul et Georges Mager.

Une grande part du succès revient également à Mme Chantret qui, avec toutes les ressources de sa jolie voix, a détaillé l'air des bijoux de Faust et « Le salut de la France » de la Fille du régiment, ce qui a valu à la cantatrice de sympathiques applaudissements.

Les différents chœurs exécutés par les orphelins filles et garçons, ont été également très goûtés. N'omettons pas l'inimitable « Brouttteux », M. J. Watteeuw qui avec ses pasquilles tourquennoises a mis en gaîté, comme de coutume, tout son auditoire.

Des projections lumineuses sont venues clôturer cette fête.

A l'issue de la séance, M. Dron, a pris la parole, pour remercier l'assistance d'être venue si nombreuse, ainsi que les artistes qui se sont consacrés à cette fête, procurant ainsi quelques heures de récréations aux pauvres déshérités de la famille.

REUNION DE COMMISSION MUNICIPALE. — La commission de la voirie se réunira aujourd'hui, vendredi, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel de ville. Ordre du jour : 1. Offres à faire aux propriétaires des terrains à exproprier pour le nouveau boulevard ; 2. Nouvelles limites de l'agglomération ; 3. Translation des monuments des soldats et des victimes du travail ; 4. Demandes d'acquisition de plusieurs parcelles de terrain appartenant à la ville, rues Archimède et Carnot ; 5. Rue de Bradfort, classement et mise en état de viabilité ; 6. Vœu demandant de paver et d'aqueduquer la rue du Flocon, après la rue de Belfort ; 7. Vœu de MM. Scalbert et Saison, demandant un aqueduc et un pavage, rue Winoc-Chocqueel prolongée.

L'ENTREE EN FRANCE DES PIGEONS VOYAGEURS DESTINES AUX LACHERS. — La saison colombophile s'est ouverte le mois dernier avec une nouvelle augmentation dans les expéditions de pigeons voyageurs destinés aux lâchers venant de la Belgique. Ainsi du 13 au 20 avril, il a été constaté à l'entrée en gare de Tourcoing, 69.512 pigeons. L'année dernière, à pareille époque le chiffre de constat avait été de 64.331 pigeons. Il y a donc cette année, rien que pour l'ouverture, une augmentation de 5.181 pigeons.

L'ENTREE DE LA LIBRAIRIE ETRANGERE EN FRANCE. — Pendant la douzième quinzaine d'avril, il est entré en France par la gare de Tourcoing : Livres en langues mortes 1050 kilog. ; livres en langue française 1025 kilog. ; chromolithographie 1690 kilog. ; bibliothèques particulières, 1000 kilog. ; journaux français et flamands, 1050 kilog. Total, 5815 kilog. Ces expéditions faites en 79 colis, ont nécessité la rédaction de 21 procès-verbaux.

UN ACCIDENT DE VOITURE, RUE CARNOT. — Dans la matinée de jeudi, vers huit heures, un boulanger de la rue Nationale, M. Deherripon passait en voiture, rue Carnot, quand soudain par suite d'une glissade sur le rail du tramways, le cheval tomba. Une secousse se produisit et le jeune domestique, Urbain Vanderorde qui accompagnait le boulanger fut projeté en bas de la voiture. Relevé par des témoins de l'accident, le jeune garçon fut transporté dans un estaminet voisin où M. le docteur Caudrelier vint lui prodiguer ses soins. Le praticien constata que le jeune Vanderorde était atteint de plusieurs contusions à la jambe gauche. Ce n'est qu'après avoir reçu tous les soins que réclamait son état que Vanderorde a été reconduit au domicile de ses parents, rue du Pont-de-Neuville. Quant aux blessures, elles ne présentent aucun caractère de gravité ; quel-

---

FEUILLETON DU 4 MAI 1901. — N° 12

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

PREMIERE PARTIE

V. — (SUITE)

Cette sollicitude pour une jeune fille, dont Honoré se montrait auparavant très jaloux, frappa tout spécialement. On ne comprenait pas. Guépin, avec son regard impassible, dévisageait dédaigneusement les domestiques quand il allait porter les ordres du maître ; il comprenait, lui !

Pendant cette soirée, autant pour tromper son impatience que pour surprendre sa mère le lendemain, Honoré, sans quitter la chambre de son frère, dirigeait l'installation de l'appartement de Juliette ; il faisait déplacer les jolis meubles, les choses les plus délicates que renfermait l'hôtel, tout ce qui pouvait charmer l'œil d'une jeune fille, et le faisait porter dans la chambre qu'il donnait à mademoiselle de Persant. Il savait bien pourquoi sa mère était partie de Paris si brusquement, et il ne doutait pas qu'elle ne ramenât Juliette, et pour toujours. En ce moment, elle avait reçu, sans doute sa dépêche, envoyée au château d'Angoville par un exprès ; elle avait dû tout quitter, comme folle, faire atteler et rejoindre le train de nuit ; elle arriverait le lendemain de bonne heure. Et il voulait lui dire à son arrivée :

— Juliette habitera désormais le petit logement voisin du vôtre.

La jeune fille saurait ainsi que tout ce qui avait été fait venait de lui.

Puis, afin d'éviter à sa mère, la vue de ce qui pourrait lui être pénible, il écrivit à l'administration des pompes funèbres, demandant des obsèques semblables à celles de son père, priant que les employés fussent envoyés pour prendre les mesures nécessaires ; que la marquise ne vît rien de tout cela. Il se montrait aussi bon fils que son frère.

Enfin Guépin fut chargé de commander des couronnes, des bouquets de tous côtés. Lorsque minuit sonna, les domestiques étaient bris